



ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION

Des participations à des stages sont demandées aux pratiquants s'inscrivant aux divers cursus de formations d'enseignants.

Pour la saison 2025-2026, le CILAB accompagnera financièrement ces candidats.

Modalités :

➤ **Pour tous** (BIFA, BF, CQP)

- L'inscription à l'EDC ainsi que le prix de l'entrée de 2 stages se déroulant sur notre territoire et figurant aux calendriers CILAB, AURA, FFAB seront remboursés, sur présentation des justificatifs.

Les clubs qui règlent les frais d'inscriptions de leurs candidats, pourront faire une demande de remboursement directement au CID.

➤ **Candidats BF**

Remboursement des frais d'inscription à la formation et à celle de l'examen.

➤ **Candidats CQP**

Remboursement des frais de positionnement.

Cet accompagnement ne pourra pas se cumuler avec d'éventuelles aides provenant d'autres organismes et ne se fera qu'une seule fois pour un candidat étalant sa formation sur 2 saisons.

Chaque candidat faisant la demande au secrétariat du CILAB recevra un document spécifique « note de frais » qui sera à renvoyer complété **et** accompagné des justificatifs. L'ensemble des documents devra parvenir à la trésorière avant le 1er juin 2026, date de rigueur.

Possibilité de faire les demandes de remboursements au fil des participations ou bien en fin de saison avant la date buttoir.

Le respect de ces procédures facilitera le travail de tous.